Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DDEHU_26_07_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Gildas HÉMERY, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA

Excusé : Jean-Loup THIVET

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBÉRATION N° DDEHU-26-07-02

OBJET : Parc d'activités de la Sainte-Croix à Douarnenez - Acquisition foncière

Rapporteur : Marie-Pierre BARIOU

Vu la convention de partenariat avec la Région Bretagne sur les politiques de développement économique,

Vu les statuts de Douarnenez Communauté et notamment l'article 5-A sur les compétences obligatoires,

Vu l'avis du service des Domaines n° 2025-29046-29390 du 2 juin 2025,

Vu la délibération n° DDEHU_25-07-02 du 3 juillet 2025 du Conseil communautaire actant l'acquisition d'une partie de la parcelle référencée au cadastre de la commune de Douarnenez section AP n° 244,

La société DISTRIVERT est propriétaire d'une emprise foncière sur le parc d'activités de la Sainte-Croix à Douarnenez sur lequel le groupe a implanté un commerce de l'enseigne Point Vert. Cette parcelle référencée au cadastre de la commune de Douarnenez section AP n° 244, représente une superficie d'1,4 hectare et offre des possibilités de densification. En effet, environ 5 000 m² ne sont pas aménagés ni exploités pour l'activité du commerce, et ce depuis une vingtaine d'années.

La société DISTRIVERT est venderesse de ce terrain libre au prix de 240 000 € HT. Douarnenez Communauté s'est positionnée favorablement sur l'acquisition de ce foncier par délibération n° DDEHU_25-07-02 du 3 juillet 2025, afin notamment que puissent s'y installer des activités médicales et tertiaires.

Parallèlement Douarnenez Communauté a engagé une modification n°6 du PLU de Douarnenez dont l'un des objets est de classer en zone Uib cette partie de la parcelle AP

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DDEHU_26_07_02-DE

n° 244 aujourd'hui classée en zone Uic afin d'y accueillir plus spécifiquement les activités envisagées.

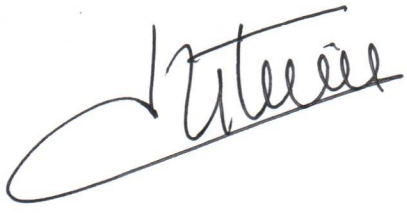
Par délibération n° DDEHU_25-02-02 du 6 février 2025, Mme Marie-Pierre BARIOU avait été désignée pour agir, dans l'hypothèse où Mme Jocelyne POITEVIN, présidente, était susceptible d'être empêchée ou intéressée. C'est ainsi que la signature du compromis de vente du terrain susmentionné, intervenue devant notaire le 8 juillet 2025, avait été opérée par Mme Marie-Pierre BARIOU pour le compte de Douarnenez Communauté.

L'acte définitif devant être prochainement réalisé et les élections municipales et communautaires passées, il convient de délibérer afin de désigner le ou les signataires de l'acte considéré.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 juin 2026,
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (contre : 3 – F PENCALET ; G OLIVIER, M GONIDEC) **de :**

- **AUTORISER** M. Henri SAVINA, premier vice-président, à signer les actes y afférents.

Fait et délibéré le 9 juillet 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN



Le secrétaire,
Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

